

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF COMPTABILITE M43 / 48550

BUDGET TRANSPORT

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Pouvoir : 3
Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes : Contre : 0
Pour : 17
Abstention : 0

Séance du 12 avril 2023 à 18 heures
Délibération n° 2023-04-18

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MICHEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TRANSPORT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 M 43 / 48550

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		25 676,21		51 163,98		76 840,19
Opérations de l'exercice	48 952,63	56 200,75			48 952,63	56 200,75
TOTAUX	48 952,63	81 876,96		51 163,98	48 952,63	133 040,94
Reste à réaliser	-	-		-	-	-
TOTAUX CUMULES	48 952,63	81 876,96		51 163,98	48 952,63	133 040,94
RESULTAT CUMULE	-	32 924,33	-	51 163,98	-	84 088,31
	EXCEDENT CUMULE				EXCEDENT CUMULE	

A AFFECTER EN RECETTES DANS CHAQUE SECTION

mai 25/03

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 033-213304850-20230412-DE2023_04_18-BF

Le Conseil Municipal :

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. MICHEL, CANTE, ROSSI, BUTON, CANTIN, CURELY, DURAND, DUPONT, GUE, LAGUILLON, LOREAU, MOULIERAC, SPERANZINI, UGOLINI.

Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.

Madame LERUTH a donné pouvoir à Madame ROSSI.

Monsieur ALLAIRE a donné pouvoir à Monsieur DURAND



La Maire,

Agnès ALFONSO-CHARIOL